

○ ENQUÊTE IPDOC 2018

DOCTORAT & SUIVI DE CARRIÈRE DES DOCTEUR·ES

UBFC


COLLÈGE DOCTORAL
VOTRE DOCTORAT
EN BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTE


UBFC
UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SOMMAIRE

AVERTISSEMENTS

• Au cours de votre lecture, vous découvrirez une façon singulière de pratiquer l'écriture inclusive. En effet, afin de faciliter votre lecture, le choix a été fait de déroger à la règle typographique actuelle. Par exemple, le nombre usuel de signes pour écrire "docteur·e·s" a été limité à un seul point et s'écrit "docteur·es". De plus, l'écriture inclusive a été appliquée aux seuls noms, adjectifs et participes, omettant volontairement les pronoms personnels et démonstratifs dans un souci de lecture.

• Aucun·e docteur·e UBFC diplômé·e de la discipline "Sciences et techniques des activités physiques et sportives" n'ayant répondu à l'enquête IPDoc 2018, cette discipline n'est pas mentionnée dans la présente publication.

Directeur de la rédaction : Philippe LUTZ,
Directeur du Collège doctoral d'UBFC • **Analyse des données et rédaction :** Mission doctorale UBFC, Clément PARMENTIER, Candice CHAILLOU
Création Graphique : Agence Rhodosigne
Date de publication : Novembre 2020

PARTICIPATION À L'ENQUÊTE.....	4
Étapes de l'enquête et taux de participation.....	4
Répartition par école doctorale.....	4
Nationalités des répondant·es.....	6
SITUATION AVANT & PENDANT LE DOCTORAT.....	7
Accès au doctorat et financements.....	8
• Nature du diplôme à l'entrée en thèse.....	8
• Financement de la thèse.....	8
- Principalement lié au doctorat.....	8
- Situation d'emploi avant et pendant le doctorat.....	9
- Taux de financement par discipline.....	10
• Origine des financements spécifiques.....	11
- En majorité des fonds publics français.....	11
• Missions complémentaires.....	11
Cotutelle.....	12
Fin de la thèse.....	13
• 2/3 des soutenances au dernier trimestre.....	13
• Demande de qualification CNU.....	13
APRÈS LE DOCTORAT.....	14
Taux d'insertion des docteur·es UBFC.....	15
• Un an et 3 ans après le diplôme.....	16
• Le réseau professionnel, premier vecteur d'emploi.....	17
Premier contrat et période de chômage.....	17
• Plus de la moitié des docteur·es en contrat sous 6 mois.....	17
• Exposition au chômage.....	18
Poursuite de formation post-thèse.....	19
• 23,6 % suivent une nouvelle formation après le doctorat.....	19
Emploi et activités des docteur·es UBFC.....	20
• En majorité dans l'enseignement supérieur et la R&D.....	20
• La fonction publique, principal employeur.....	21
Nature des contrats.....	22
• Les contrats en France plus permanents.....	22
• Des activités à responsabilités.....	23
Zones d'emploi des docteur·es UBFC.....	24
Revenus.....	26
Taux de satisfaction.....	27
Sources et références.....	30
UBFC ALUMNI, l'outil au service de votre carrière.....	31



UBFC

UNIVERSITÉ
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

S'engager dans le doctorat, c'est s'engager dans une formation exigeante pour obtenir le diplôme le plus élevé en France et à l'étranger. Le Collège Doctoral définit et garantit la qualité de la politique doctorale en Bourgogne-Franche-Comté. Pour cela, il coordonne, harmonise et fédère l'action des six écoles doctorales thématiques : "Environnements-Santé", "Carnot-Pasteur", "Sciences Pour l'Ingénieur et Microtechniques", "Droit, Gestion, Sciences Economiques et Politique", "Lettres, Communication, Langues, Arts", "Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps".

Durant sa formation doctorale, chaque doctorant est accompagné pour réaliser son projet de recherche et obtenir des compétences majeures, atouts forts dans sa poursuite de carrière.

Ces compétences, désormais reconnues dans un référentiel national, s'acquièrent grâce au travail de recherche mené par le doctorant au sein d'une équipe, mais également via le suivi de formations transversales et spécifiques.

Des enquêtes, comme celle de cette publication, sont menées régulièrement pour obtenir des informations précieuses sur les conditions de thèse et le suivi de carrière des docteurs (ici les docteurs diplômés UBFC 2015 et 2017). Reposant sur une participation active des diplômés, elles visent à renseigner les doctorants et les aider à définir leur projet professionnel, mais également à améliorer la qualité de la formation doctorale.



Philippe Lutz

Directeur du Collège doctoral UBFC

PARTICIPATION À L'ENQUÊTE

Avec l'enquête IPDoc¹, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation cherche à mieux connaître le suivi de carrière des doctor·es après l'obtention de leur diplôme de doctorat (BAC+8). Une déclinaison régionale de cette étude permet de préciser la situation des doctor·es diplômé·es d'Université Bourgogne Franche-Comté sur l'avant, le pendant, et l'après thèse.

○ LES ÉTAPES DE L'ENQUÊTE

Lancée en janvier 2019, celle-ci prenait la forme d'un questionnaire en ligne à destination des diplômé·es de doctorat 2015 et 2017, disponible durant 5 mois. Pendant cette période, deux vagues de relance téléphonique et par mail ont été effectuées en février et mai. Le questionnaire à compléter présentait environ 65 questions, dont certaines étaient obligatoires, de sorte que les répondant·es ont eu le choix de ne pas renseigner tous les items. UBFC présente ici un état des lieux de la situation professionnelle de ses diplômé·es de 2015 (effectif = N 348*) et 2017 (effectif = N 331*), au 1^{er} décembre 2018, soit un an et trois ans après leur soutenance.

○ UNE PARTICIPATION EN HAUSSE

Parmi l'ensemble des 679 personnes à interroger, 370 ont répondu à l'enquête, soit un taux de retour global d'environ 54,5 %, plus élevé que les précédentes études menées à UBFC ou au niveau national². En considérant les cohortes 2015 et 2017, le taux de participation des doctor·es diplômé·es en 2015, qui avoisine les 59,4 %, est supérieur à celui de 2017 (49,4 %). Une piste d'explication de cet écart réside dans la différence de fiabilité des coordonnées récupérées pour chacune des cohortes : celles de la cohorte 2015 sont issues des bureaux des études doctorales investis dans la mise à jour des données, tandis que celles de la cohorte 2017 sont tirées de la plateforme de gestion administrative ADUM et sont actualisées par les doctor·es eux-mêmes. Parmi ces dernières données, de nombreux contacts étaient erronés et les doctor·es impossibles à contacter.

○ RÉPARTITION PAR ÉCOLE DOCTORALE (ED)

Parmi les diplômé·es 2015, ceux provenant de l'ED LISIT (définition des ED page 5) ont le plus fort taux de participation (64,9 %), tandis que ceux de LETS ont le moins participé (48,7 %).

Pour les diplômé·es 2017, ce sont les répondant·es provenant de l'ED SEPT qui ont le plus participé (66 %) tandis que les diplômé·es de l'ED SPIM (40 %) ont le taux le plus faible de participation. Ce dernier constat peut s'expliquer par le grand nombre d'étudiant·es étranger·es dans cette ED, dont la trace se perd plus facilement à l'issue du doctorat.

Effectifs 2015	Diplômé·es	Répondant·es
LISIT	57	37
ES	96	62
CP	52	33
SPIM	103	55
LETS	39	19
Ensemble (N*)	347	206

En 2015, les ED ES et SPIM représentent à elles deux plus de la moitié des répondant·es, soit 57 %. En 2017, elles représentent 52 % des répondant·es. L'ED SEPT représente également une part importante des répondant·es 2017 (19 %).

Effectifs 2017	Diplômé·es	Répondant·es
SEPT	47	31
ES	81	49
LECLA	36	16
CP	56	23
DGEP	22	9
SPIM	90	36
Ensemble (N*)	332	164

📍 Les effectifs de répondant·es par discipline sont renseignés en page 15, section insertion professionnelle des doctor·es.

Taux de participation
IPDoc 2018 / UBFC

54,5 %

679
DOCTEUR·ES
Cohortes
2015 et 2017

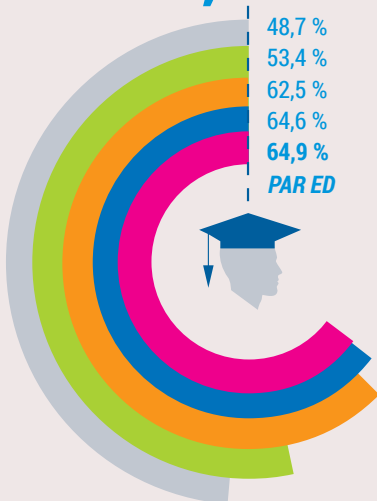


370
PARTICIPANT·ES
346 retours complets,
24 incomplets

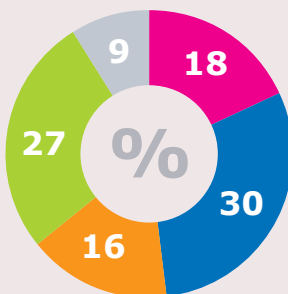
DIPLÔMÉ·ES
2015

Taux de participation
global

59,4 %



Poids de la participation
des écoles doctorales
COHORTE 2015



5 ÉCOLES DOCTORALES (ED)

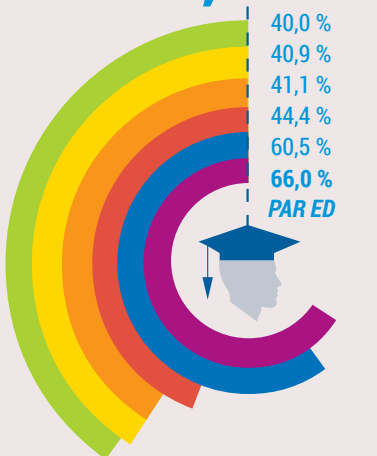
En 2015, la formation doctorale s'appuyait sur cinq écoles doctorales (ED) disciplinaires.

- LISIT - Langages, Idées, Sociétés, Institutions, Territoires
- ES - Environnement Santé
- CP - Carnot-Pasteur
- SPIM - Sciences Pour l'Ingénieur et Microtechniques
- LETS - Langage, Espace, Temps, Sociétés

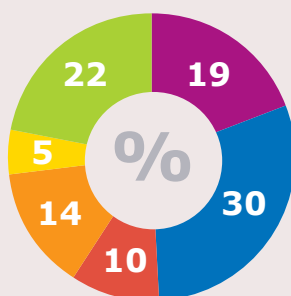
DIPLÔMÉ·ES
2017

Taux de participation
global

49,4 %



Poids de la participation
des écoles doctorales
COHORTE 2017



6 ÉCOLES DOCTORALES (ED)

Depuis 2017, la formation est répartie en six écoles doctorales.

- SEPT - Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps
- ES - Environnement Santé
- LECLA - Lettres, Communication, Langues, Arts
- CP - Carnot-Pasteur
- DGEP - Droit, Gestion, Economie et Politique
- SPIM - Sciences Pour l'Ingénieur et Microtechniques

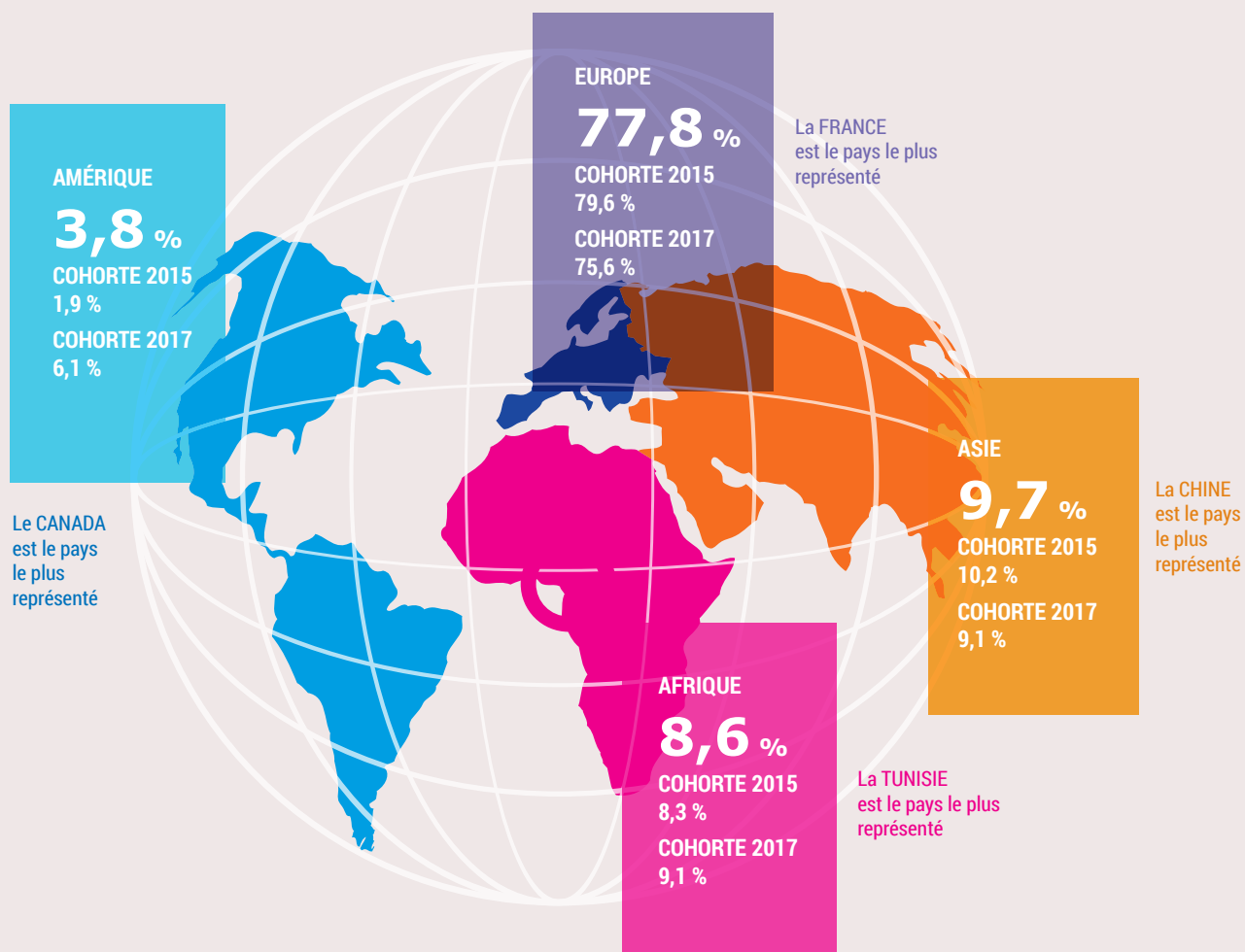
LECTURE

Parmi les 39 diplômé·es de l'ED LETS en 2015, 19 ont répondu à l'enquête, soit un taux de participation de 48,7 %. L'ED LETS représente 9 % du nombre total de répondant·es à l'enquête.

NATIONALITÉS DES RÉPONDANT·ES

La grande majorité des docteur·es répondant·es, toutes cohortes confondues, provient d'Europe (78 %, dont 75 % sont de nationalité française).

L'Asie est également fortement représentée parmi les diplômé·es d'UBFC (10 %), suivie de près par le continent africain dont sont originaires 8 % des répondant·es.

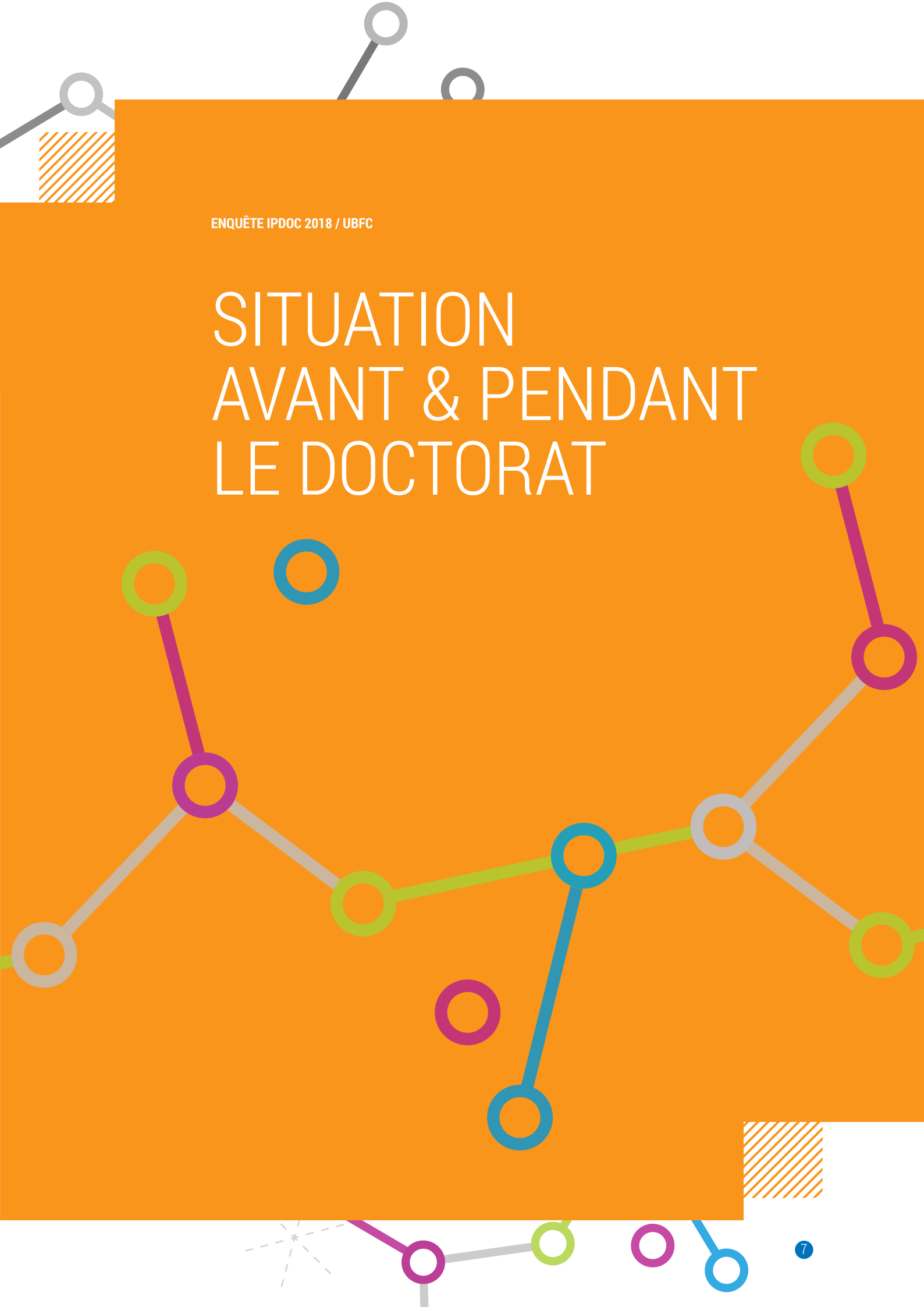


LECTURE

Parmi les répondant·es à l'enquête IPDoc 2018 d'UBFC, 10,2 % des docteur·es diplômé·es en 2015 (soit 21) proviennent d'Asie. La Chine en est le pays le plus représenté.

ENQUÊTE IPDOC 2018 / UBFC

SITUATION AVANT & PENDANT LE DOCTORAT



ACCÈS AU DOCTORAT & FINANCEMENTS



○ UNE MAJORITÉ DE TITULAIRES DE MASTER, DEA¹ ET DESS²

Une diversité de diplômes permet d'accéder à une formation doctorale. La plupart des docteur-es UBFC 2015 et 2017 étaient diplômé-es exclusivement d'un Master, DEA ou DESS obtenu en France (61,5 %). Ce taux passe à 74,1 % lorsqu'on y ajoute les multi-diplômé-es, qui cumulent par exemple un diplôme équivalent Master, DEA, ou DESS en France et un diplôme d'école d'ingénieur-e.

Une diminution du pourcentage de diplômé-es ayant obtenu à l'entrée de leur doctorat un Master, DEA ou DESS exclusivement est observée, passant de 64,2 % pour la cohorte 2015 à 58,9 % pour celle de 2017 (-5 points).

Nature des diplômes à l'entrée en thèse

	2015	2017
Sur 367 entrants pour les 2 cohortes	204	163
Master, DEA, DESS	64,2 %	58,9 %
École d'ingénieur	11,2 %	8 %
École Normale Supérieure	1 %	0 %
Médecine, pharmacie, médecine vétérinaire	1,5 %	0 %
Équivalent Master	1 %	1,2 %
Master Européen	2 %	3,1 %
Autre diplôme obtenu à l'étranger	5,8 %	15,3 %
Doctorat	1 %	0,6 %
Diplômes multiples	12,3 %	12,9 %

Cette observation est aussi constatée pour les détenteur-ices d'un diplôme d'école d'ingénieur-e passant de 11,2 % pour la cohorte 2015 à 8 % pour celle de 2017 (-3 points). Parallèlement, le pourcentage de répondant-es entré-es en doctorat grâce à un diplôme de niveau Master exclusivement obtenu à l'étranger a nettement augmenté, passant de 5,8 % pour la cohorte 2015 à 15,3 % pour celle de 2017 (+9 points).

○ FINANCEMENT DE LA THÈSE

● UN FINANCEMENT PRINCIPALEMENT LIÉ AU DOCTORAT, SAUF POUR LES SHS

Le mode de financement du doctorat est essentiel. Certaines écoles doctorales en font une condition obligatoire lors de l'inscription en thèse. Préparer l'entrée en thèse consiste donc aussi à repérer les ressources financières pour la réaliser. Différents types de financement peuvent être envisagés, qui sont plus ou moins en lien avec l'activité de recherche menée pour le doctorat.



Les "financements spécifiques" pour réaliser le projet doctoral (fonds privés, publics, mixtes...), ou les emplois d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER) sont des sources de financement en lien avec le doctorat.



En revanche, certain-es doctorant-es sont amené-es à financer leur thèse *via* un emploi non-dédié au projet doctoral ou encore grâce à leurs ressources personnelles (y compris les aides des proches, prêts ou retraite). Ces types de financements ne sont pas liés à leur doctorat à proprement parler.

Dans le cadre de l'enquête IPDoc 2018, 71,2 % des diplômé-es de 2015 et 65,2 % de 2017 ont bénéficié d'un financement en lien avec leur recherche de doctorat. Le financement "hors recherche" représente tout de même 28,8 % du financement des répondant-es diplômé-es de 2015 et 34,8 % de celui de la cohorte 2017. Ce taux est ramené à 31,8 % sur l'ensemble des répondant-es de l'enquête.

Part des financements de thèse en lien avec l'activité de recherche ou hors-recherche

COHORTE 2015



28,8 %

non-liés à l'activité de recherche du doctorant

71,2 %

liés à l'activité de recherche du doctorant

COHORTE 2017



34,8 %

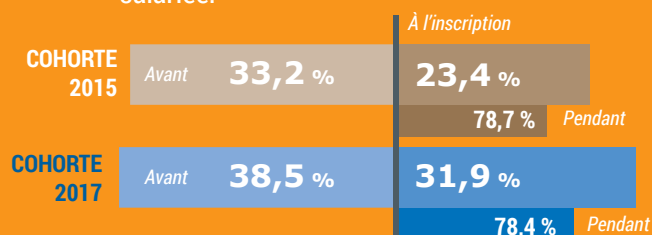
non-liés à l'activité de recherche du doctorant

65,2 %

liés à l'activité de recherche du doctorant

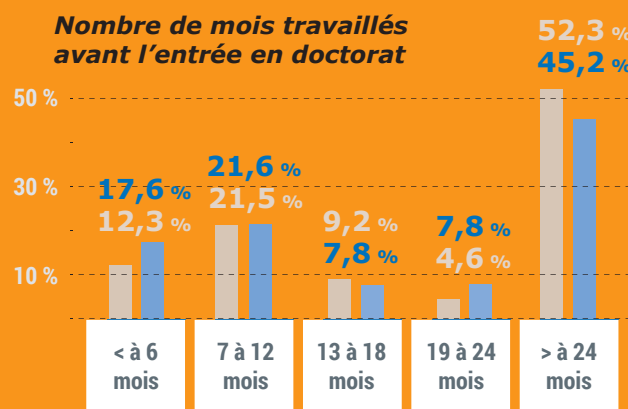
SITUATION D'EMPLOI AVANT ET PENDANT LE DOCTORAT

Les forts taux de financements "hors recherche" peuvent s'expliquer en partie par le fait qu'un certain nombre de docteur-es avait déjà une activité professionnelle au moment de leur inscription en doctorat, et ont réalisé cette thèse en parallèle de leur activité salariée.



En effet, 23,4 % des répondant-es diplômé-es en 2015 et 31,9 % des répondant-es 2017 ont déclaré être en emploi au moment de leur inscription en doctorat. Ainsi, quasiment 28 % de l'effectif total de répondant-es à l'enquête étaient dans cette situation. Parmi eux, 78,5 % ont conservé leur emploi durant la thèse, ce qui représente environ 21 % de l'effectif total de répondant-es.

Nombre de mois travaillés avant l'entrée en doctorat



Parmi les 33,2 % de docteur-es diplômé-es de 2015 ayant eu une activité professionnelle avant la thèse, 33,8 % déclarent avoir cumulé moins d'un an d'activité, tandis que 52,3 % en ont cumulé au moins 2 ans. Les docteur-es diplômé-es de 2017 sont plus nombreux-ses à rapporter une activité professionnelle avant la thèse (38,5 %). 39,2 % d'entre eux ont eu une activité de moins d'un an et 45,1 % une activité pendant plus de deux ans.

● FINANCEMENTS DE THÈSE PAR DISCIPLINE

Les répondant·es 2015 de "Sciences humaines, sociales, sociologie et démographie" ont davantage financé leur doctorat par des moyens sans lien avec leur recherche (56 %), et seuls 44 % (soit N*=11) ont obtenu des financements liés à leur thèse. Ces taux se stabilisent à 50/50 pour les diplômé·es 2017 de cette discipline.

À noter : le très fort taux de financement hors recherche pour les répondant·es diplômé·es en 2017 en "Histoire, géographie" qui s'élève à 75 %.

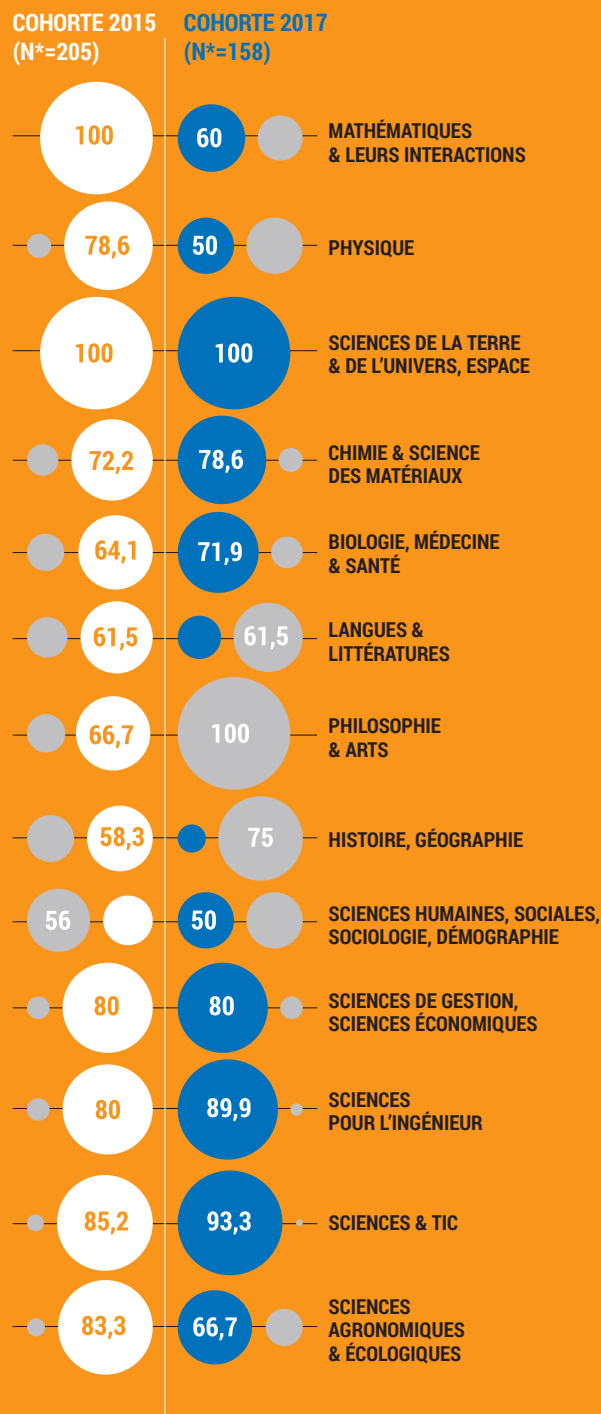
Certaines disciplines enregistrent des scores extrêmes de taux de financement (0 % ou 100 %). C'est le cas des "Mathématiques et leurs interactions" (cohorte 2015) et des "Sciences de la vie et de l'univers, espace" (cohortes 2015 et 2017) qui enregistrent un score de 100 % de financements liés à la recherche. À l'inverse, 100 % des répondant·es 2017 issu·es de "Philosophie et arts" semblent avoir financé leur thèse *via* des moyens "hors recherche". Mais ces scores extrêmes peuvent être nuancés et s'expliquer par le petit effectif de répondant·es issu·es de ces disciplines.

Parmi les disciplines qui comptent un effectif de répondant·es supérieur à 15, celle des "Sciences et TIC" présentent des taux stables sur les 2 cohortes, avec 85,2 % de financements spécifiques au doctorat pour les diplômé·es 2015, et 93,3 % pour ceux de 2017. Elle est suivie par les "Sciences pour l'Ingénieur·e" et les "Sciences de Gestion, sciences économiques".

🔍 Les effectifs de répondant·es par discipline sont renseignés en page 15, section insertion professionnelle des docteur·es.

* N désigne l'effectif de répondant·es ayant répondu à la question des financements

Taux de diplômé·es ayant eu un financement lié à leur recherche ● ou hors recherche ●



LECTURE

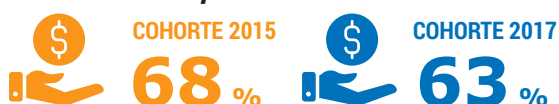
100 % des répondant·es issus de la discipline "Mathématiques et leurs interactions" de 2015 avaient un financement lié à leur recherche pendant leur doctorat, contre 60 % des répondant·es de la cohorte 2017.

ORIGINE DES FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES

EN MAJORITE DES FONDS PUBLICS FRANÇAIS

Un financement spécifique pour réaliser le projet doctoral correspond à une rémunération versée en contrepartie du travail de recherche doctorale.

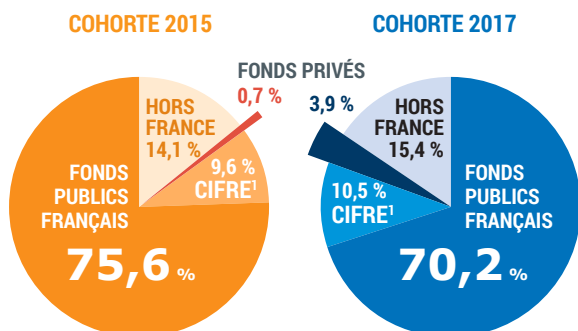
Taux des diplômé-es ayant bénéficié d'une rémunération pour leur recherche



Selon cette définition, 68 % des répondant-es de 2015 et 63 % des répondant-es 2017 ont déclaré en bénéficiant. Ce type de financement semble donc relativement stable dans le temps et majoritaire.

Il est possible de distinguer différentes sources de financements spécifiques : les fonds publics français (ex : collectivités territoriales, ministère de la Santé...), les fonds privés français, les fonds mixtes publics/privés français (ex : CIFRE¹) et enfin, les financements en provenance de l'étranger.

Origine des fonds de financement spécifique



Les fonds publics français représentent une part très importante des financements spécifiques des doctorant-es UBFC ayant répondu à l'enquête. Ils correspondent à 75,6 % des fonds alloués aux diplômé-es de 2015 et 70,2 % de ceux alloués aux doctorant-es 2017.

À noter : une évolution positive entre les cohortes 2015 et 2017, d'une part des thèses financées par le secteur privé (+3,2 points) et d'autre part, des thèses CIFRE¹ (+0,9 points).

Une différence significative est à noter entre le salaire net mensuel moyen des doctorant-es ayant un financement public et celui des doctorant-es financé-es par une CIFRE¹.

Salaire net mensuel moyen



MISSIONS COMPLÉMENTAIRES

Durant leur thèse, les doctorant-es ont la possibilité d'exercer des activités complémentaires rémunérées autres que celles liées à la préparation de leur doctorat : enseignement, expertise, valorisation des résultats de recherche ou encore diffusion de l'information scientifique. La pratique de l'enseignement est notamment un enjeu essentiel afin d'optimiser leur employabilité dans le secteur universitaire. Dans ce cas, des enseignements de Travaux Pratiques (TP), de Cours Magistraux (CM) ou encore de Travaux Dirigés (TD) sont proposés selon les besoins de l'université et les attentes et compétences des doctorant-es.



Cet enjeu professionnel lié à l'enseignement peut sans doute expliquer que parmi les 360 diplômé-es en 2015 et 2017 ayant répondu à l'item sur les missions d'enseignement (hors ATER²), 60,8 % ont déclaré en avoir effectuées.

Les missions de conseil ou d'expertise sont effectuées par les doctorant-es dans une entreprise, une administration, un établissement public, etc. Elles sont généralement liées aux domaines de compétences et de connaissances acquises durant leur formation mais ne font pas partie de leur projet de recherche (ex. : formation de personnel, audit et conseil méthodologique). Ainsi, sur les 322 doctorant-es diplômé-es de 2015 et 2017 ayant répondu à la question des missions de conseil en entreprise, 13,3 % ont déclaré en avoir effectuées.

1. Conventions Industrielles de Formation par la Recherche. 2. Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche. Pour bénéficier légalement du statut d'ATER, les doctorant-es doivent répondre de certains critères comme le fait de soutenir sous 1 an au plus tard leur thèse. La plupart du temps, ce statut n'est donc pas ouvert aux doctorant-es de première ou deuxième année.

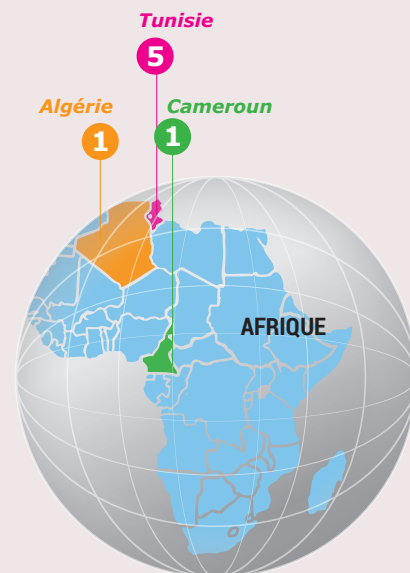
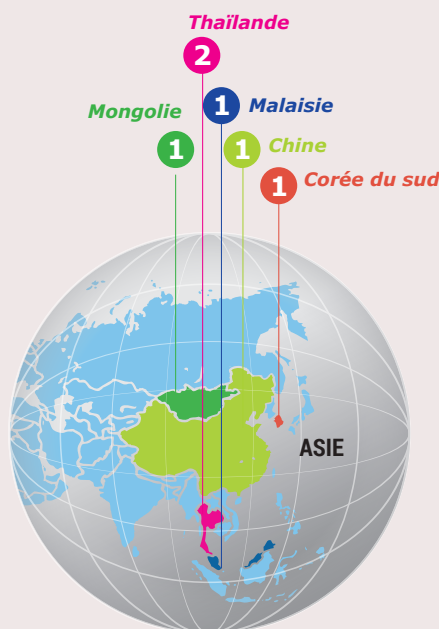
COTUTELLE

La cotutelle de thèse est un dispositif qui favorise la mobilité des doctorant-es en développant la coopération scientifique entre des équipes de recherche française et étrangère. Chaque doctorant-e en cotutelle effectue son travail sous le contrôle d'un-e directeur-riche de thèse dans chacun des deux pays concernés. À l'issue de la thèse, 2 diplômes de doctorat de chacun des établissements sont décernés.

La cotutelle concerne une grande diversité de pays européens, asiatiques et africains, dont les deux principaux sont la Tunisie et l'Allemagne.



ont déclaré avoir réalisé leur thèse en cotutelle, soit respectivement 10,2 et 11 % des répondant-es

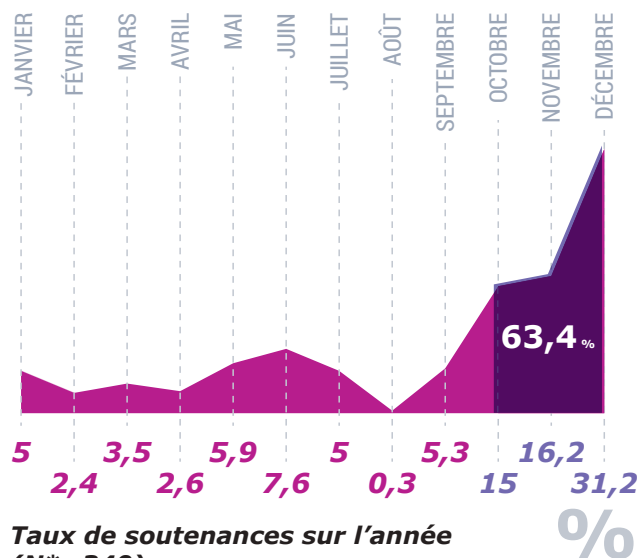


FIN DE THÈSE

DEUX TIERS DES SOUTENANCES ONT LIEU LORS DU DERNIER TRIMESTRE

Soutenir sa thèse implique plusieurs démarches comme désigner un rapporteur, proposer un jury et déposer sa thèse. La plupart du temps, les doctorant·es soutiennent leur thèse en fin d'année.

Chez les répondant·es des cohortes 2015 et 2017 (N*=340), 63,4 % des soutenances se sont déroulées en octobre, novembre et décembre. Cette tendance peut être due, par exemple, aux financements spécifiques, d'une durée de 3 ans à compter du mois d'octobre (ex : bourses doctorales). Cette période concorde aussi avec celle de l'inscription à l'école doctorale (entre septembre et décembre). Ces statistiques permettent en outre de décrire une période "charnière" en termes de quantité de travail, tant pour les directeur·rices de thèse que pour les futur·es docteur·es. Cela nécessite notamment de programmer au mieux le déroulement de la thèse.



Taux de soutenances sur l'année (N*=340)

* N : Effectif total de répondant·es à la question sur la date de soutenance.

QUALIFICATION CNU

La qualification par le Conseil National des Universités (CNU) est une étape nécessaire pour être éligible à une candidature aux corps de professeur·es des universités (PR) et de maîtres de conférences (MCF).

43,7 % des répondant·es se sont présenté·es à la qualification CNU. 85 % d'entre eux l'ont obtenue.

Les diplômé·es 2015 ont été 84,8 % à valider leur qualification CNU, contre 85,3 % des diplômé·es de 2017. Cette qualification ne constitue pas une simple formalité d'accès aux fonctions de MCF ou de PR, puisque les taux d'échec peuvent varier de 0 % à 17 %. Hormis l'ED LECLA, les ED en SHS enregistrent les taux de présentation à la qualification CNU les plus importants. Parmi elles, l'ED DGEP comptabilise le plus grand pourcentage de présentation à la qualification (78 %), mais également le taux de qualification le plus élevé.

Part des qualifications CNU¹, par ED² sur les sessions 2015 et 2017

QUALIFICATION PRÉSENTÉE	QUALIFICATION OBTENUE	QUALIFICATION NON-OBTENUE	QUALIFICATION NON-DEMANDÉE	%
CP	33	2	65	%
DGEP	78		22	%
ES	33	3	64	%
LECLA	31	6	31	%
SEPT	42	13	45	%
SPIM	39	8	53	%
LETS	42	11	47	%
LISIT	36	17	47	%

SPIM - Sciences Pour l'Ingénieur et Microtechniques
 LETS - Langage, Espace, Temps, Sociétés
 LISIT - Langues, Idées, Sociétés, Institutions, Territoires
 CP - Carnot-Pasteur
 ES - Environnement Santé
 LECLA - Lettres, Communication, Langues, Arts
 DGEP - Droit, Gestion, Economie et Politique
 SEPT - Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps

ENQUÊTE IPDOC 2018 / UBFC

APRÈS LE DOCTORAT

TAUX D'INSERTION¹ DES DOCTEUR·ES UBFC

UN TAUX D'INSERTION GLOBALEMENT ÉLEVÉ MAIS DES DISPARITÉS DISCIPLINAIRES

En 2018, trois ans après la soutenance, le taux d'insertion des doctor·es diplômé·es de 2015, toutes disciplines confondues s'élève à

93,3 %

Ce taux est supérieur aux taux nationaux d'insertion annoncés en 2019 pour les cohortes 2012 et 2014, qui étaient respectivement de 90,4 %, et de 90,8 %.

Pour la cohorte de diplômé·es UBFC 2017, le taux d'insertion s'élève à 93 % un an après leur soutenance. Ce taux est supérieur à celui de la précédente enquête réalisée en 2018 sur la cohorte de diplômé·es UBFC 2016 (91 % à n+1**).

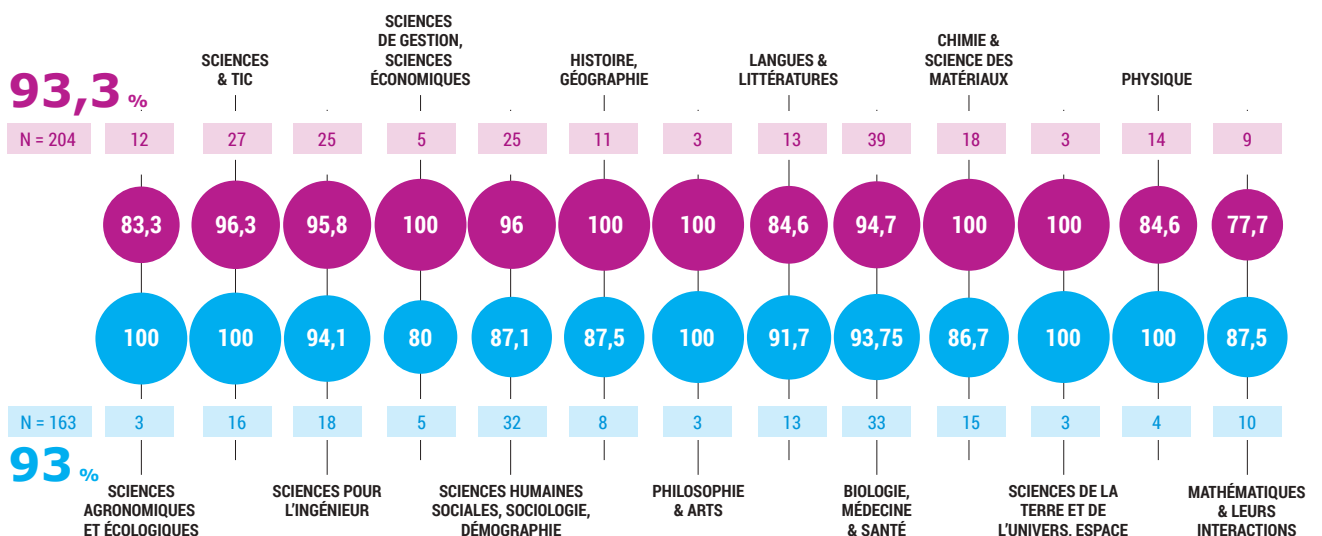
Des disparités existent pourtant selon les disciplines : le taux d'insertion varie ainsi de 100 % à 77,7 %.

À NOTER

Les disciplines qui enregistrent des scores extrêmes (77,7 ou 100 %) sont souvent celles dont l'effectif de répondant·es est très faible : "Philosophie et Arts" (N=3 en 2015 et 2017), "Sciences de la Terre et de l'Univers, espace" (N=3 en 2015 et 2017), "Physique" (N=4 en 2017), "Mathématiques et leurs interactions" (N=9 en 2015). Les résultats obtenus pour ces disciplines sont forcément influencés par leurs petits effectifs.

Parmi les disciplines dont l'effectif de répondant·es est plus élevé (>15), celles qui montrent un taux d'insertion fort et stable d'une année sur l'autre sont les "Sciences et TIC" (96,3 % pour la cohorte 2015, 100 % pour la 2017), les "Sciences pour l'Ingénieur·e" (95,8 % pour la cohorte 2015, 94,1 % pour la cohorte 2017), et la "Biologie, Médecine et Santé" (94,7 % pour la cohorte 2015, 93,75 % pour la cohorte 2017).

Taux d'insertion professionnelle en % au 1^{er} décembre 2018 pour les doctor·es diplômé·es en 2015 ● et en 2017 ● et nombre de répondants (N)



1. Taux d'insertion professionnelle = [Population en emploi / (Population en emploi + population en recherche d'emploi)]. Il est calculé uniquement sur la population active et de ce fait n'inclut pas les individus en poursuite d'études ou inactifs qui ne recherchent pas d'emploi.

** n : année d'obtention du diplôme, n+1 = 1 an après son obtention.

	N*	2015	N*	2017
SHS, SOCIOLOGIE ET DÉMOGRAPHIE	25	96 %	32	87,1 %
CHIMIE ET SCIENCE DES MATÉRIAUX	18	100 %	15	86,7 %
SCIENCES DE GESTION, SCIENCES ÉCONOMIQUES	5	100 %	5	80 %

Des écarts d'insertion significatifs sont observables d'une cohorte à l'autre pour certaines disciplines, comme les "Sciences humaines, sociales, sociologie et démographie", dont le taux d'insertion passe de 96 % pour la cohorte 2015 à 87,1 % pour celle de 2017, ou la "Chimie et science des matériaux", dont le taux passe de 100 % pour la cohorte 2015 à 86,7 % pour celle de 2017.

En revanche, l'écart de 20 % observé entre les 2 cohortes pour les "Sciences de gestion, sciences économiques" peut une fois encore s'expliquer par le faible nombre de répondant·es en emploi sur cette discipline (N*=5 en 2015 et en 2017) : ainsi un écart d'une seule personne correspond à -20 % dans le calcul du taux d'insertion.

○ UNE DIFFÉRENCE NOTABLE UN AN ET 3 ANS APRÈS LE DIPLÔME

L'étude IPDoc permet de comprendre l'évolution de deux cohortes à n+1 et n+3 indépendamment l'une de l'autre. Mais l'intérêt de cette étude réside aussi dans son aspect longitudinal. IPDoc est aussi un moyen de compréhension de l'évolution professionnelle de chaque doctor·e 1 an (n+1) et 3 ans (n+3) après l'obtention de son diplôme, et ce, pour les mêmes doctor·es.

Ainsi, une nette augmentation du taux d'insertion professionnelle est observable entre la première et la troisième année après le diplôme (+12 points) pour les doctor·es

UBFC 2015. Une amélioration du taux d'insertion est aussi constatée au niveau national mais de moindre intensité (+4 points).

Un focus par discipline pour la cohorte 2015 permet de voir que les écarts les plus significatifs de taux d'insertion entre n+1 et n+3 s'observent en "Chimie et Science des Matériaux" (+15 points), en "Biologie, médecine et santé" (+27 points), et en "Sciences agronomiques et écologiques" (+37 points).

Taux d'insertion de la cohorte 2015 à n+1 (1 an) et n+3 (3 ans) après l'obtention du diplôme, en %

n+1	
UBFC	84 %
FRANCE	86,3 %

n+3	
UBFC	95,7 %
FRANCE	90,4 %

📖 LECTURE

Sur les 94 répondant·es diplômé·es en 2015, 84 % étaient en emploi 1 an après leur diplôme, contre 95 % 3 ans après.

Comparaison des taux d'insertion de la cohorte UBFC 2015 par discipline, en %, à n+1 ● et n+3 ●

	UBFC		FRANCE	
SCIENCES AGRONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES	63	100	75	88
SCIENCES & TIC	83	92	93	94
SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR	88	94	91	95
SCIENCES DE GESTION, SCIENCES ÉCONOMIQUES	100	100	90	93
SCIENCES HUMAINES SOCIALES, SOCIOLOGIE, DÉMOGRAPHIE	89	100	83	91
HISTOIRE, GÉOGRAPHIE	100	100	83	85
LANGUES & LITTÉRATURES	100	100	90	94
BIOLOGIE, MÉDECINE & SANTÉ	73	100	86	88
CHIMIE & SCIENCE DES MATÉRIAUX	75	100	80	81
SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS, ESPACE	100	100	84	92
PHYSIQUE	86	86	92	89
MATHÉMATIQUES & LEURS INTERACTIONS	100	83	93	95

LE RÉSEAU PROFESSIONNEL, PREMIER VECTEUR D'EMPLOI

Pourcentage des différents vecteurs d'emploi

RÉSEAU PROFESSIONNEL (LinkedIn, collègues...)		CONCOURS		OFFRE D'EMPLOI (Pôle emploi, APEC...)		FORUM, SALON PROFESSIONNEL	
38 %	RÉSEAU PROFESSIONNEL (LinkedIn, collègues...)	29 %	CONCOURS	20 %	OFFRE D'EMPLOI (Pôle emploi, APEC...)	7 %	RÉSEAU PERSONNEL (famille, amis...)
N*=77		N*=60		N*=40		N*=15	N*=12

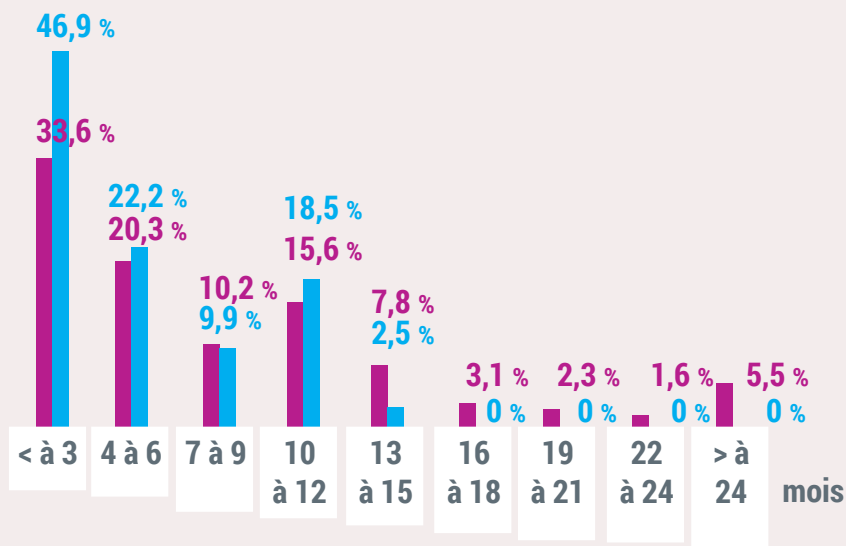
Le réseau professionnel constitue le premier outil cité pour obtenir un emploi (38 % des docteur-es diplômé-es en 2015 et 2017). Le plus souvent, ce sont les directeur-rices de thèse ou d'ancien-nes collaborateur-rices durant la thèse qui transmettent des offres. Pour 29 % des répondant-es, les concours ont été le moyen de trouver un emploi.

Plus spécifiquement, parmi eux, 51 docteur-es (85 %) ont été recruté-es par un concours de la fonction publique d'État et 7 par concours de la fonction publique hospitalière (1,9 %). 45 % des concours obtenus par les docteur-es nécessitaient de détenir le diplôme de doctorat.

PREMIER CONTRAT & PÉRIODE DE CHÔMAGE

PLUS DE LA MOITIÉ DES DOCTEUR-ES ONT UN CONTRAT SOUS 6 MOIS

Sur une période d'un an après leur soutenance, plus de la moitié des docteur-es UBFC ont mis moins de 6 mois pour signer leur premier contrat. C'est le cas pour 69,1 % des diplômé-es 2017 et pour 53,9 % des diplômé-es de 2015.



Délai avant l'obtention du premier contrat

COHORTE 2015 (N*=128)

COHORTE 2017 (N*=81)

EXPOSITION AU CHÔMAGE

Un an après leur soutenance, 70,6 % des diplômé-es 2015 ont passé moins de 3 mois au chômage, contre 78,8 % des diplômé-es 2017. Pour les diplômé-es 2015, les disciplines les plus exposées au chômage sont la "Chimie et science des matériaux" et la "Physique" ou les "Sciences agronomiques" (8 mois en moyenne). Les disciplines les moins exposées sont les "Sciences et TIC" ou encore les "Sciences de gestion et sciences économiques" (2 à 3 mois de chômage).

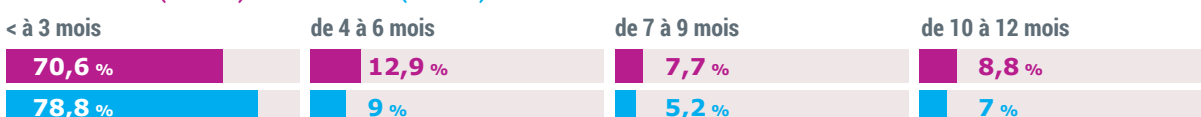
Pour la cohorte 2017, la discipline la plus exposée au chômage est celle des "Sciences de la terre et de l'univers, espace" avec une durée moyenne de 7 mois. "Philosophie et arts", "Sciences agronomiques et écologiques", "Histoire, géographie" ou encore "Langues et littératures" sont les disciplines dont le nombre moyen de mois passés au chômage est le plus faible (environ 1 mois).

Une piste de compréhension peut se trouver du côté des doctoré-es déjà en emploi au moment de leur inscription en doctorat, et qui ont pu conserver leur poste après leur thèse.

RAPPEL

Les taux extrêmes observés pour "Philosophie et arts" (N=3), "Sciences de la Terre, univers et espace" (N*=3) et "Sciences agronomiques et écologiques" pour 2017 (N*=3) peuvent s'expliquer par le très faible effectif de répondant-es au sein de ces disciplines.*

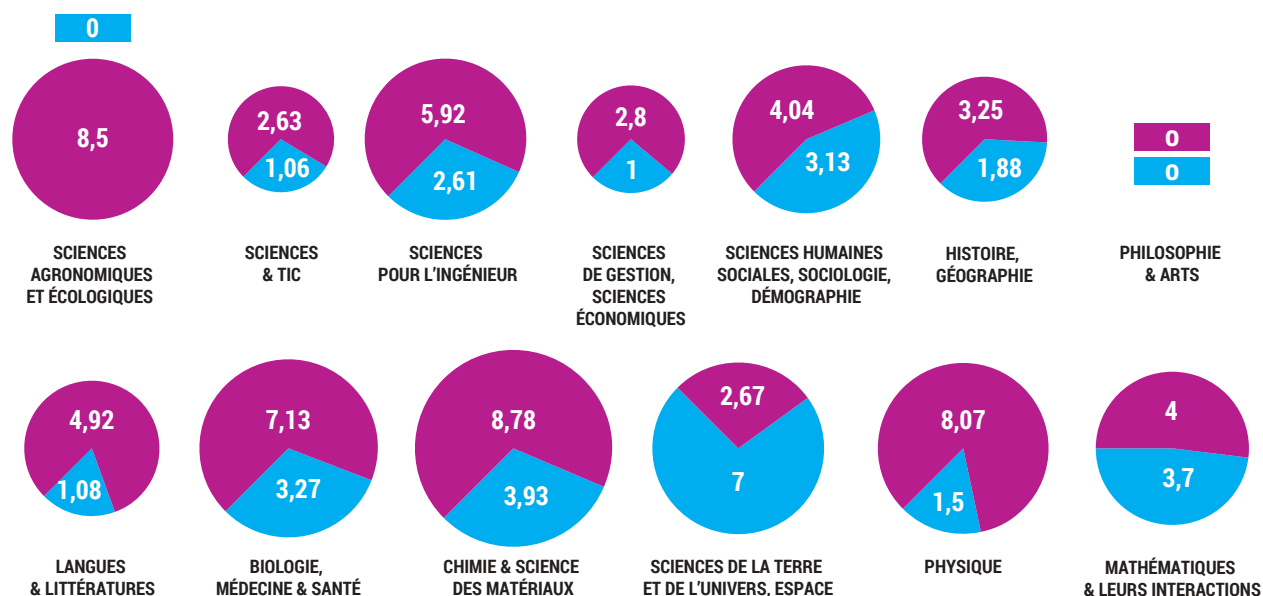
Durée de la période de chômage sur une année après l'obtention du diplôme



Durée moyenne de chômage par discipline

à n+1 pour la cohorte 2017 et à n+3 pour la cohorte 2015

COHORTE 2015 (N*=170) COHORTE 2017 (N*=156)



POURSUITE DE FORMATIONS POST-THÈSE

○ 23,6 % DES DOCTEUR·ES SUIVENT UNE NOUVELLE FORMATION APRÈS LEUR DOCTORAT

À la suite de l'obtention du doctorat, il est possible de poursuivre des formations complémentaires. 23,6 % de l'ensemble des doctorant·es, toutes cohortes confondues, ont suivi au moins une formation après l'obtention de leur diplôme. Parmi eux, environ 57,5 % ont suivi une seule formation et 42,5 % plusieurs.

De multiples raisons amènent les docteur·es à suivre une ou plusieurs formations après leur doctorat. La plus évoquée est celle de l'acquisition d'une compétence complémentaire (environ 73,5 % des formations suivies). La spécialisation (12,64 % des formations suivies) ou encore une préparation à un concours de la fonction publique (8,1 % des formations choisies) sont deux autres objectifs évoqués par les docteur·es.

🔍 À NOTER

La "réorientation" est un objectif visé par 15 % des formations après-thèse citées par les répondant·es.



23,6 %

des docteur·es, ont suivi au moins une formation après l'obtention de leur diplôme



57,5 %
une seule formation



42,5 %
plusieurs formations

Objectifs visés



Acquisition d'une compétence complémentaire
73,5 %



Réorientation
15 %



Spécialisation
12,64 %



Préparation aux concours de la fonction publique
8,1 %

EMPLOIS ET ACTIVITÉS DES DOCTEUR·ES



○ UNE MAJORITÉ DE DIPLÔMÉ·ES EN EMPLOI DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, ET LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Depuis 2019, le diplôme de doctorat est répertorié au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP)¹ et fait l'objet de fiches qui recensent les référentiels d'activités et de compétences attendus à l'issue du diplôme par les acteurs de l'emploi.

Parmi les catégories d'activités citées dans les fiches RNCP, se trouve le domaine du "Conseil, de la réalisation d'étude ou d'expertise" dans divers organismes. Cette catégorie d'activité est citée par 9,9 % des diplômé·es UBFC en emploi ayant répondu à l'enquête IPDOC 2018.

L'enquête montre que les docteur·es mènent principalement des activités professionnelles relatives à l'enseignement supérieur et la recherche et développement (60 %). Ces activités se retrouvent, par exemple, dans la profession de maître de conférence (suite à l'obtention de la qualification CNU), ou encore dans celle d'ingénieur·e R&D en entreprise.

Ceci concorde avec le résultat selon lequel la catégorie socioprofessionnelle (CSP) largement majoritaire parmi les répondant·es en emploi, toute cohortes confondues, est "Professeur·es de l'enseignement supérieur et secondaire, professions scientifiques" (49,8 %). Suivent ensuite les CSP "Ingénieur·es et cadres techniques d'entreprise" (24,7 %) et "Cadres de la fonction publique" (8 %).

Secteurs d'activité des diplômé·es 2015 et 2017, en emploi au 1^{er} décembre 2018



Part des diplômé-es salarié-es selon la catégorie socioprofessionnelle (N*=299)

PROFESSEUR-ES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SECONDAIRE, PROFESSIONS SCIENTIFIQUES	49,8 %
INGÉNIEUR-ES & CADRES TECHNIQUES D'ENTREPRISE	24,7 %
CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE	8 %
EMPLOYÉ-ES	7,7 %
CADRES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX D'ENTREPRISES	2,3 %
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ADMINISTRATIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE	1,7 %
TECHNICIEN-NES	1,7 %
PROFESSEUR-ES DES ÉCOLES, INSTITUTEUR-TRICES ET ASSIMILÉ-ES	1 %
PROFESSIONS LIBÉRALES JURIDIQUES ET TECHNIQUES	1 %
PROFESSIONS LIBÉRALES DE SANTÉ	0,7 %
PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES DE LA SANTÉ ET DU TRAVAIL SOCIAL	0,3 %
CHEF-FES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIÉ-ES, COMMERÇANT-ES ET ASSIMILÉ-ES	0,3 %
AGRICULTEUR-TRICES EXPLOITANT-ES	0,3 %

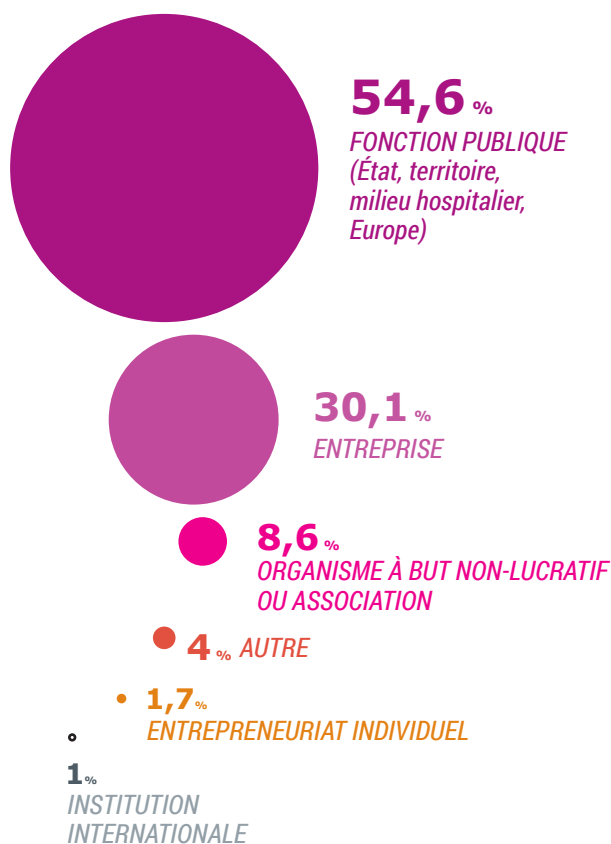
REMARQUE

Une forte proportion de répondant-es en emploi (7,7 %) a déclaré relever de la CSP "Employé-es". Cependant, ce chiffre est à manipuler avec précaution car il est probable qu'il y ait eu une confusion de la part de nombreux-ses répondant-es concernant la définition de cette catégorie. Ces dernier-es auraient en effet pu la comprendre comme la catégorie des personnes "salarié-es par un employeur". Or, selon la nomenclature officielle des CSP², « le groupe des "employés" rassemble des professions très variées et souvent mal définies. On y trouve bien sûr les secrétaires et les agents de bureau, mais aussi les agents hospitaliers, les vendeurs, les pompiers ou les gens de maison. »

LA FONCTION PUBLIQUE, EMPLOYEUR PRINCIPAL

En résonance avec les catégories d'activités des cohortes 2015 et 2017 au 1^{er} décembre 2018 évoquées plus haut, une grande majorité de répondant-es en emploi appartient à la fonction publique (54,6 %), suivie par une deuxième population de docteur-es travaillant dans une entreprise (30,1 %).

Typologie des structures employant les diplômé-es 2015 et 2017, au 1^{er} décembre 2018 (N*=302)



NATURE DES CONTRATS



LES CONTRATS EN FRANCE PLUS PERMANENTS

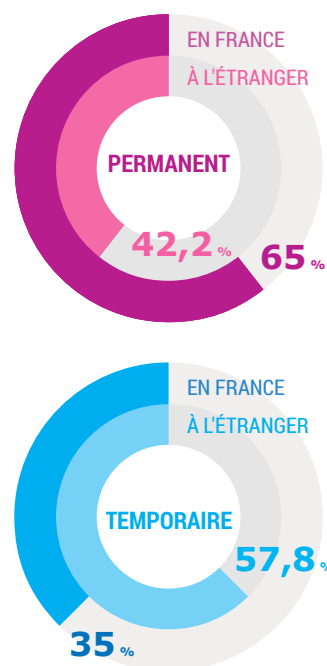
Les contrats permanents représentent 65 % des contrats des répondant-es UBFC 2015 et 2017 en emploi en France. Ce taux reste faible comparé à la moyenne nationale des contrats permanents (84,6 %) recensée en France¹ en 2017. Les répondant-es en emploi à l'étranger, eux, sont beaucoup plus soumis aux contrats temporaires. En effet, 57,8 % d'entre eux sont concernés par cette situation, soit 22,8 % de plus qu'en France.

En outre, 76,6% des docteur-es 2015 travaillant en France disposent d'un CDI au 1^{er} décembre 2018, contre seulement 51,5 % des diplômé-es 2017.

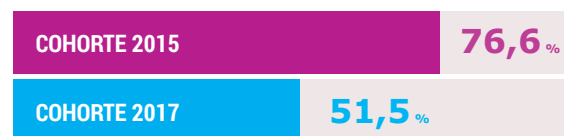
Tous ces constats peuvent s'expliquer par le fait que non seulement obtenir un CDI peut souvent nécessiter de passer par une période de contrat temporaire, mais aussi que le post-doctorat (le plus souvent effectué à l'étranger), voie de carrière très souvent empruntée dans l'année suivant le diplôme par les docteur-es se destinant à une carrière académique, est par essence un contrat temporaire. Ainsi, la cohorte 2017, évaluée sur sa situation un an après le diplôme (1^{er} décembre 2018) est sans doute davantage exposée à des contrats temporaires comme les post-docs.

Parmi les répondant-es employé-es à temps partiel, le mi-temps est la quotité de travail la plus répandue (36,8 %). Le même pourcentage se retrouve en cumulant les scores des répondant-es en emploi à 80 % ou plus.

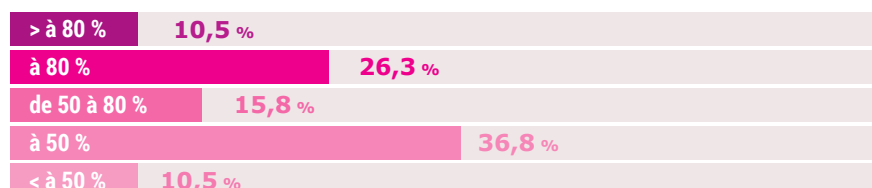
Nature des contrats des docteur-es 2015 et 2017, salarié-es en France (N*=223) et à l'étranger (N*=64)



Part des docteur-es UBFC en CDI en France au 1^{er} décembre 2018



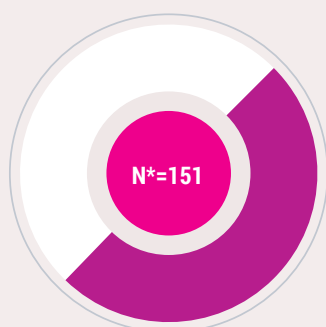
Part des quotités de travail des docteur-es UBFC salarié-es à temps partiel en France (N*=19 pour les deux cohortes)



DES ACTIVITÉS À RESPONSABILITÉS

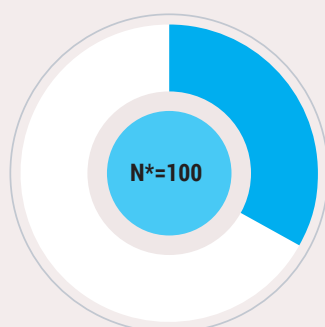
Environ un-e docteur-e sur deux affirme effectuer une activité d'encadrement de personnels (49,8 %), avoir des responsabilités de chef de projet (51,3 %) ou mener des travaux dans un cadre international (51,3 %).

Activités effectuées par les docteur-es 2015 et 2017, dans le cadre de l'emploi occupé au 1^{er} décembre 2018



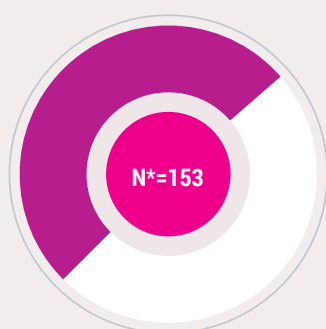
ENCADREMENT
DE PERSONNELS

49,8 %



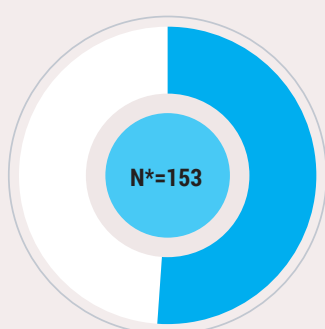
GESTION
D'UN BUDGET

33,3 %



RESPONSABILITÉS
DE CHEF DE PROJET

51,3 %



TRAVAUX MENÉS DANS
UN CADRE INTERNATIONAL

51,3 %

LECTURE

Parmi les diplômé-es 2015 et 2017 ayant traité la question, 151, soit 49,8 %, déclarent effectuer de l'encadrement de personnels dans le cadre de leur activité au 1^{er} décembre 2018.

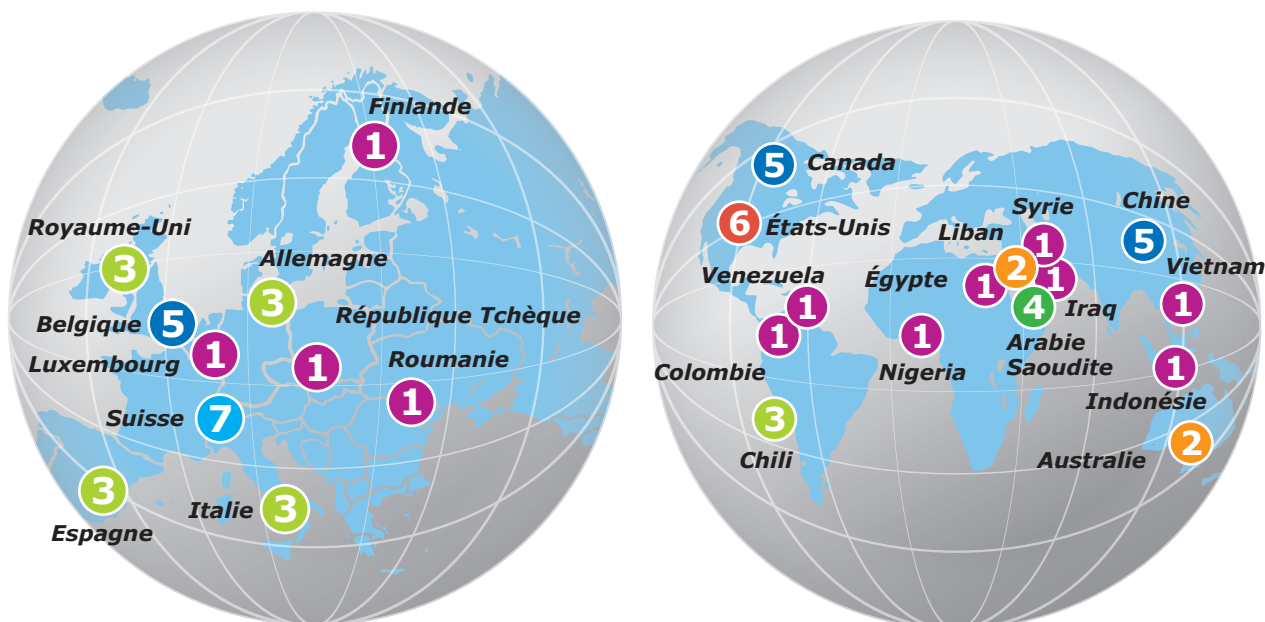
ZONES D'EMPLOI DES DOCTEUR·ES UBFC

Pourcentage des docteur·es travaillant en France ou à l'étranger (N*=302)



Sur 302 répondant·es 2015 et 2017, 76,5 % travaillent en France (231 docteur·es) et 23,5 % à l'étranger (71 docteur·es).

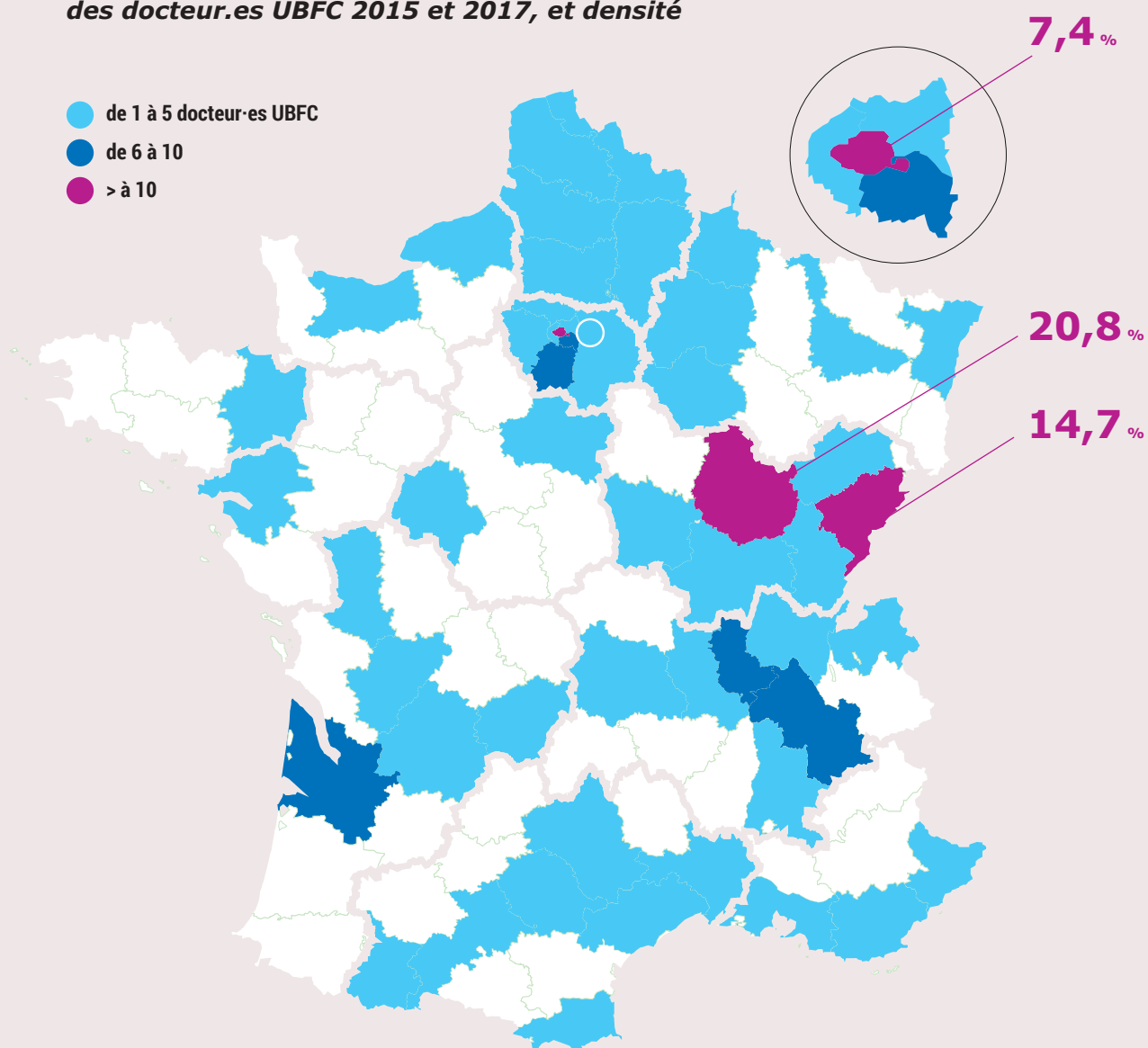
Implantation et effectifs des docteur·es 2015 et 2017 travaillant à l'étranger



Les trois principaux départements d'activité professionnelle cités sont la Côte d'Or (20,8 %), le Doubs (14,7 %) et Paris (7,4 %). Une mobilité étendue est constatée sur l'Hexagone, mais à plus forte densité dans les zones où le doctorat a été réalisé ainsi qu'en région parisienne.

**Zones géographiques françaises d'emploi
des docteur.es UBFC 2015 et 2017, et densité**

- de 1 à 5 docteur.es UBFC
- de 6 à 10
- > à 10



REVENUS DES DOCTEUR·ES UBFC

DES DISPARITÉS INTERDISCIPLINAIRES

Sur l'ensemble des répondant·es de l'enquête, le salaire net médian, calculé sur la base des déclarations des répondant·es UBFC en emploi à plein temps, s'élève à 2 200 € nets.



2 200 €

Salaire net médian mensuel
des docteur·es 2015 et 2017,
toutes disciplines confondues

Le graphique ci-contre montre cependant certaines disparités de salaire entre les disciplines. À titre d'exemple, le plus faible salaire net médian relève de la discipline "Sciences de la terre et de l'univers, espace" avec 1 550 €, et le salaire net médian le plus élevé concerne la discipline "Sciences et TIC" avec 2 513 €. Ce constat est similaire à l'étude parue en 2017 du SIES (Systèmes d'Information et des Études Statistiques, sous-direction du MESRI¹).

**Salaire net médian mensuel,
par discipline, des docteur·es 2015
et 2017 en emploi à plein temps
en France (N*=210)**



TAUX DE SATISFACTION DES DOCTEUR·ES EN EMPLOI

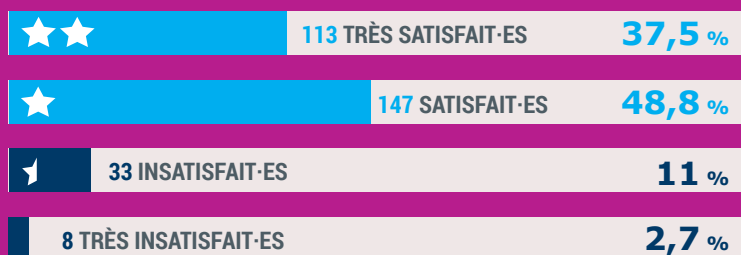


LES RELATIONS DE TRAVAIL VALORISÉES MAIS LE SALAIRE MONTRÉ DU DOIGT

Globalement, le niveau de satisfaction des docteur-es UBFC vis-à-vis de leur situation professionnelle est élevé (86,3 % satisfait-es à très satisfait-es). Aucune différence notable n'est constatée entre docteur-es travaillant en France et docteur-es travaillant à l'étranger.

86,3 %

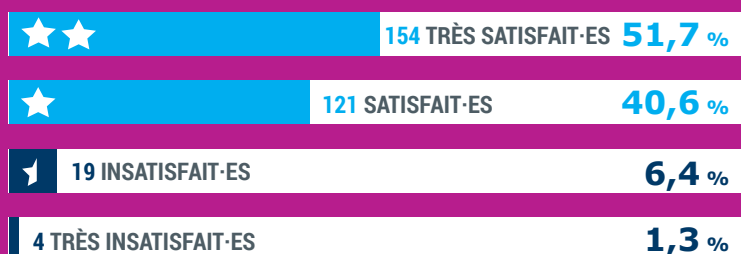
*de répondant-es
globalement
satisfait-es de
leur situation
professionnelle*



Un des points positifs soulignés est la grande qualité de leurs relations professionnelles (92 % de satisfaction).

92 %

*satisfait-es
de la qualité de
leurs relations
professionnelles*

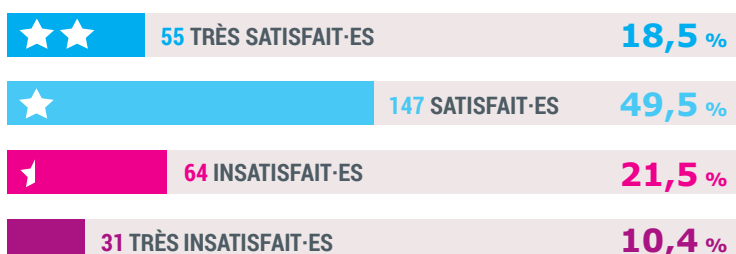




En revanche, une part importante de répondant-es (quasiment 32 %) est insatisfaite du niveau de rémunération du poste occupé. À ce sujet, et contrairement aux idées reçues, un test de significativité montre que les personnes travaillant sur l'Hexagone témoignent d'un niveau de satisfaction de rémunération légèrement supérieur à celui des travailleur-ses à l'étranger.

32 %

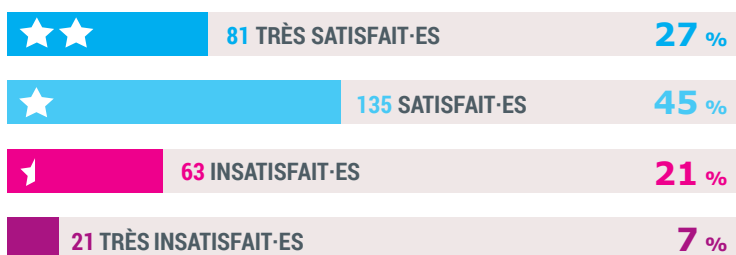
**mécontent-es
de leur niveau
de rémunération**



Autre point de crispation ressenti au travers des réponses : les perspectives d'évolution ou les opportunités que leur offre leur emploi enregistrent 28 % de mécontent-es.

28 %

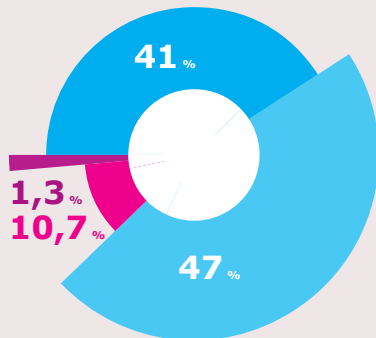
**insatisfait-es par les
perspectives d'avenir
ou d'évolution
de leur poste**



L'évaluation subjective faite par les docteur-es concernant différents aspects de leur situation professionnelle (ex : qualité des relations, perspectives d'évolution) ne diffère pas entre les docteur-es implanté-es en France et les diplômé-es implanté-es à l'étranger (outre la satisfaction de la rémunération).

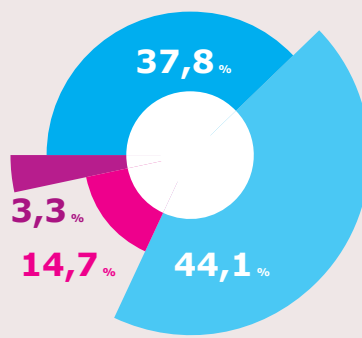


**Intérêt,
utilité et défis
accomplis au travail**



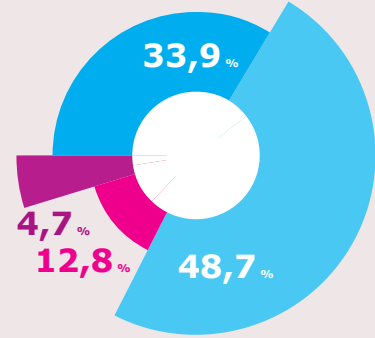
★★ 123 TRÈS SATISFAIT-ES
★ 141 SATISFAIT-ES
✎ 32 INSATISFAIT-ES
4 TRÈS INSATISFAIT-ES

**Développement
des compétences
et des connaissances**



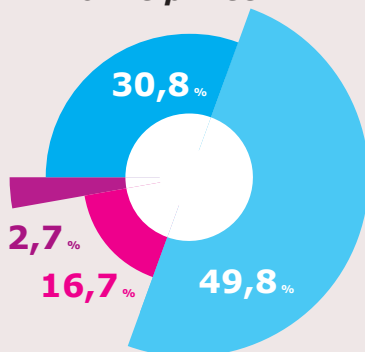
★★ 113 TRÈS SATISFAIT-ES
★ 132 SATISFAIT-ES
✎ 44 INSATISFAIT-ES
10 TRÈS INSATISFAIT-ES

**Ouverture apportée
par le travail (international,
interdisciplinarité...)**



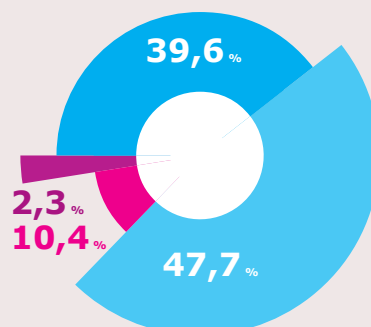
★★ 101 TRÈS SATISFAIT-ES
★ 145 SATISFAIT-ES
✎ 38 INSATISFAIT-ES
14 TRÈS INSATISFAIT-ES

**Équilibre
vie professionnelle
& vie privée**

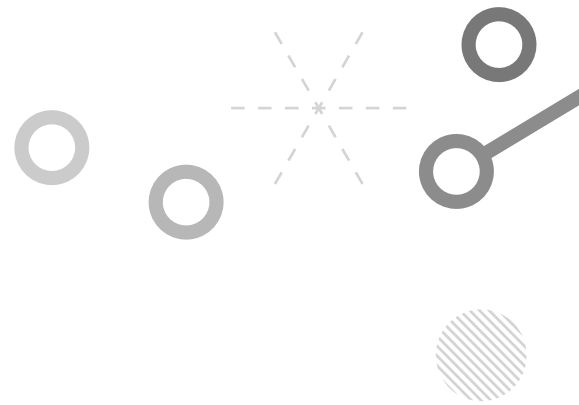


★★ 92 TRÈS SATISFAIT-ES
★ 149 SATISFAIT-ES
✎ 50 INSATISFAIT-ES
8 TRÈS INSATISFAIT-ES

**Qualité de vie au travail
et environnement
de travail**



★★ 118 TRÈS SATISFAIT-ES
★ 142 SATISFAIT-ES
✎ 37 INSATISFAIT-ES
7 TRÈS INSATISFAIT-ES



SOURCES ET RÉFÉRENCES

Note d'information du SIES « *Devenir des docteurs trois ans après : les indicateurs par discipline* ». Paris : Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, 2017 (n°10), [consulté le 6 juin 2016]. ISSN en ligne : 2108-4033. Disponible à l'adresse : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid123844/devenir-des-docteurs-trois-ans-apres-les-indicateurs-par-discipline.html>

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION.

Loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. [En ligne].

Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009&categorieLien=id>

Fiche RNCP spécial doctorat à consulter sur le site France Compétences : <https://www.francecompetences.fr>

Note d'information du SIES, « *Des conditions d'insertion et d'emploi des docteurs toujours satisfaisants mais contrastées selon les disciplines* », Paris, MESRI, juin 2019. Consultable en ligne sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid142979/des-conditions-d-insertion-et-d-emploi-des-docteurs-toujours-satisfaisantes-mais-contrastees-selon-les-disciplines.html>

Répertoire des catégories socioprofessionnelles à consulter sur le site de l'INSEE :

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/pcs2003/categorieSocioprofessionnelleAgregree/5?champRecherche=false>

INSEE Première – n°1694, avril 2018 : « *Une photographie du marché du travail en 2017 - La baisse du chômage se confirme: -0,7 point par rapport à 2016* »



UBFC ALUMNI, L'OUTIL DE RÉSEAUTAGE AU SERVICE DE VOTRE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

UBFC Alumni est un réseau professionnel spécialement conçu pour les étudiant-es et diplômé-s d'UBFC.

Cette plateforme en ligne est un espace d'information, d'échange et d'entraide pour vous accompagner tout au long de votre parcours et favoriser ainsi la poursuite de votre carrière. Riche et dynamique, vous y trouverez une multitude d'outils pour préparer votre entrée dans le monde professionnel :

- Opportunités professionnelles grâce à la CVthèque
- Consultation d'offres d'emploi
- Astuces et conseils pour optimiser votre réseau
- Annuaire des membres et anciens camarades de promotion
- Système de parrainage basé sur l'entraide et les échanges
- Participation à / Animation d'un groupe thématique
- Événements carrière
- Contacts d'entreprises, de partenaires et de recruteurs

Parce qu'un réseau professionnel prend du temps à se constituer, il est primordial de le créer, le développer et l'entretenir dès le début de vos études. Dès maintenant, devenez acteur-rices de votre parcours professionnel en activant votre compte en un clic sur alumni.ubfc.fr.

Rejoignez le réseau pour profiter d'opportunités professionnelles illimitées !

alumni.ubfc.fr

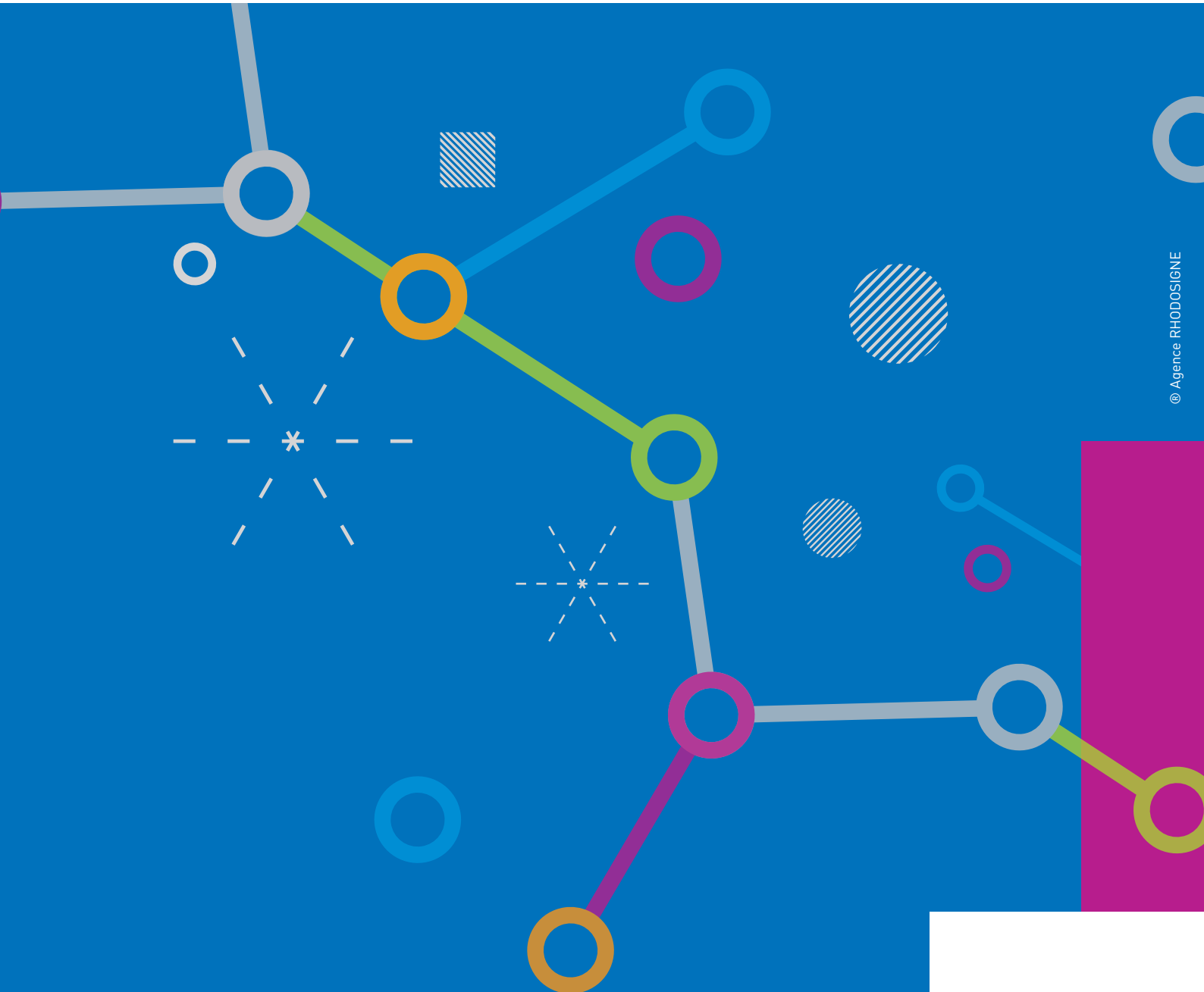


secretariat@ubfc.fr
03 63 08 26 50
www.ubfc.fr

doctorat@ubfc.fr
<http://collegedoctoral.ubfc.fr>



32 avenue de l'Observatoire - 25000 BESANÇON



© Agence RHODOSIGNE

Membres fondateurs d'UBFC

